

A blue-tinted photograph of three business professionals in a meeting. A woman in a white lab coat is gesturing while speaking to a man in a suit and another woman. The table is covered with documents, including a pie chart and bar graphs. The background shows a large window with a view of a city.

# MODULES DE FORMATION EN PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE

Lausanne 17-19, 24-26 avril et 2-3 mai 2018



PITTET ASSOCIÉS

Conseil en prévoyance professionnelle

## MODULES DE FORMATION EN PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE

---

Lausanne 17-19, 24-26 avril et 2-3 mai 2018

**La LPP exige que les membres des organes dirigeants suivent des formations initiales et continues. Ce séminaire intensif répond à cette demande et s'adresse spécialement aux membres de conseils de fondation d'institutions de prévoyance, ainsi qu'aux professionnels qui les gèrent. Le séminaire est organisé en plusieurs modules distincts d'une journée chacun. Les cours sont donnés par des spécialistes reconnus du 2<sup>e</sup> pilier.**

**Public cible** | Ce séminaire s'adresse en priorité aux **membres de conseils de fondation** et aux **administrateurs** ou **gérants** d'institutions de prévoyance. Il intéresse également toutes les personnes qui, dans le cadre de leur activité professionnelle, souhaitent mieux connaître le fonctionnement et les impératifs liés à la gestion d'une institution de prévoyance (dirigeants d'entreprise, responsables des finances, responsables des ressources humaines, représentants syndicaux et patronaux, organes de contrôle, personnes actives dans la gestion de fortune institutionnelle, etc.).

## PRÉVOYANCE ET DROIT

### INTRODUCTION

Module 1a

17 avril 2018 | 8h30-17h | Lausanne

Objectifs de la journée

---

#### DROIT DE LA LPP – RÈGLEMENTS – SURVEILLANCE – GESTION PARITAIRE

Présenter le cadre général de la LPP – Apporter aux participants les notions juridiques de base – Introduire les différents règlements (prestations, placement, liquidation partielle, etc.) et montrer leur utilité – Aborder l'organisation et le rôle de la surveillance – Sensibiliser les participants aux enjeux de la gestion paritaire

## FONCTIONNEMENT D'UNE INSTITUTION DE PRÉVOYANCE

### INTRODUCTION

Module 2a

24 avril 2018 | 8h30-17h | Lausanne

Objectifs de la journée

---

#### NOTIONS ACTUARIELLES – FINANCEMENT – NORMES COMPTABLES RPC 26

Présenter l'organisation ainsi que les divers acteurs de la prévoyance professionnelle – Exposer les différentes formes de financement d'une institution de prévoyance – Présenter le plan de prestations et la notion de primauté – Introduire les notions actuarielles de base – Définir le rôle et les responsabilités des membres du conseil de fondation – Examiner les normes comptables applicables à la présentation des comptes d'une institution de prévoyance (RPC 26)

## TECHNIQUE ACTUARIELLE

### INTRODUCTION

Module 2c

26 avril 2018 | 8h30-17h | Lausanne

Objectifs de la journée

---

#### EXPERTISE ACTUARIELLE – NORMES COMPTABLES – MÉTHODES DE CALCUL

Permettre aux participants de comprendre parfaitement le rôle des actuaires et une étude actuarielle – Approcher la problématique de la réassurance et des normes comptables – Comprendre les méthodes de calcul pour déterminer les capitaux de prévoyance, les provisions et la réserve de fluctuation de valeurs



## GESTION DE FORTUNE

### **INTRODUCTION AU PLACEMENT DE LA FORTUNE**

Module 3a

**2 mai 2018** | 8h30-17h | Lausanne

Objectifs de la journée

---

#### INTRODUCTION – GESTION DES RISQUES – ACTIONS-OBLIGATIONS

Comprendre le langage de la gestion de fortune et faciliter la compréhension du monde de la finance – Présenter les bases légales relatives à la gestion de fortune – Définir le fonctionnement de différents véhicules de placement – Présenter et définir la notion de risque – Aborder les principales classes d'actifs (actions, obligations) – Permettre de poser les bonnes questions aux gérants de fortune

## **COURS THÉMATIQUES**

---

### PRÉVOYANCE ET DROIT

#### **APPROFONDISSEMENT**

Module 1b

**18 avril 2018** | 8h30-17h | Lausanne

Objectifs de la journée

---

#### COORDINATION ENTRE LES ASS. SOCIALES – LIBRE PASSAGE – DIVORCE ET ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ

Approfondir les notions juridiques de base par la présentation de thèmes juridiques propres à la prévoyance professionnelle – Introduire la problématique de la coordination entre les assurances sociales – Mettre en lumière certains aspects de la liquidation partielle – Présenter la Loi fédérale sur le libre passage (LFLP) et les enjeux relatifs au libre passage – Aborder l'encouragement à la propriété du logement ainsi que les règles applicables en cas de divorce

PRÉVOYANCE ET DROIT

## THÉMATIQUES JURIDIQUES CHOISIES

Module 1c

19 avril 2018 | 8h30-17h | Lausanne

Objectifs de la journée

---

### FISCALITÉ – JURISPRUDENCE – SOUS-COUVERTURE ET ASSAINISSEMENT

Présenter des thèmes juridiques d'actualité – Informer les participants des derniers éléments de jurisprudence et de leurs conséquences – Exposer les diverses mesures d'assainissement proposées par la loi – Présenter les enjeux et les possibilités de la fiscalité de la prévoyance professionnelle – Présenter la jurisprudence récente en matière fiscale

FONCTIONNEMENT D'UNE INSTITUTION DE PRÉVOYANCE

## APPROFONDISSEMENT

Module 2b

25 avril 2018 | 8h30-17h | Lausanne

Objectifs de la journée

---

### EXPERTISE ACTUARIELLE ET EXPERT LPP – GESTION – ALM

Présenter l'expertise actuarielle et le rôle de l'expert d'une institution de prévoyance – Introduire l'analyse dynamique du financement d'une caisse de pensions – Sensibiliser les participants aux enjeux de la gestion d'une caisse de pensions et aux besoins en termes d'information des assurés – Définir une allocation stratégique au moyen d'une étude de congruence actifs-passifs (ALM) – Présenter les enjeux sociaux, démographiques et politiques liés à la prévoyance professionnelle

GESTION DE FORTUNE

## APPROFONDISSEMENT

Module 3b

3 mai 2018 | 8h30-17h | Lausanne

Objectifs de la journée

---

### ALLOCATION D'ACTIFS – STRATEGIE D'INVESTISSEMENT – CONSTRUCTION DE PORTEFEUILLE – PLACEMENTS ALTERNATIFS - GESTION DES CHANGES

Présenter les méthodes de construction de portefeuilles, les différents types de mandats de gestion de fortune et l'univers des indices de référence – Sensibiliser les participants aux stratégies d'investissement (actions, obligations, immobilier) et de couverture de risques – Introduire les placements alternatifs (hedge funds, infrastructure, matières premières, placements privés) – Exposer les enjeux de la gestion des devises et de la couverture de change – Examiner le rôle d'une banque dépositaire et les processus de monitoring

---

## DATES ET LIEUX DU SEMINAIRE

### Lausanne

17-19, 24-26 avril et 2-3 mai 2018

Hôtel de la Paix | 5, av. Benjamin-Constant | T 021 310 7171

Délai d'inscription : **23 mars 2018 pour les modules 1a à 1c, 30 mars pour les autres modules**

---

## PRIX DU SEMINAIRE HT

<b>1 module</b>	CHF	<b>725.–</b>
<b>2 modules</b>	CHF	<b>1350.–</b>
<b>3 modules</b>	CHF	<b>1975.–</b>
<b>4 modules</b>	CHF	<b>2575.–</b>
<b>5 modules</b>	CHF	<b>3000.–</b>
<b>A partir de 6 modules</b>	CHF	<b>580.– par module</b>

Le prix du séminaire est dégressif suivant le nombre de modules choisis et s'entend pour un seul et même participant. Le prix du séminaire est indiqué hors taxes et comprend le repas de midi, une collation pour les pauses du matin et de l'après-midi, ainsi que la documentation de cours.

---

## INTERVENANTS

Les intervenants sont tous des professionnels et des praticiens de la prévoyance professionnelle, sélectionnés pour leurs compétences et leurs qualités pédagogiques. Pittet Associés assure la plupart des formations relatives au domaine actuariel et juridique et engage des spécialistes qualifiés pour les autres interventions.

---

## CONDITIONS D'INSCRIPTION

La finance d'inscription est due dès la réception de la confirmation de la participation au séminaire. Dans tous les cas, elle doit être payée avant le début du cours. En cas de non-paiement, les organisateurs se réservent le droit de refuser l'accès au cours à un participant. L'inscription est définitive à partir de l'échéance du délai d'inscription. Un dédit après cette date implique que 50% de la finance d'inscription reste due. Toute annulation sera faite exclusivement par voie postale et pour tout désistement fait moins de deux semaines avant le début du cours, la finance d'inscription est due intégralement.

Un changement de programme, d'intervenant ou d'horaire est réservé. Les organisateurs se réservent la possibilité d'annuler une session si le nombre de participants inscrits n'est pas suffisant. Le cas échéant, la finance d'inscription est intégralement remboursée.